



Vice de forme PV d'audition

Par olaf456

Bjr,dans le PV d'audition l'inspecteur de l'environnement a mentionné: une adresse et un lieu qui est différent de mon adresse ou j'habite,il à écrit nous trouvant sur le terrain à Trignac 44570,et moi je suis à Missillac 44780, au vue du code de procédure civile (art:114)je considère que ces un vice de forme qui invalide le PV pour moi dans ce cas,merci de la réponse. salutations distinguées.

Wallet Bernard.b_wallet@orange.fr

Par florian15

Bonjour,

D'accord, SAUF si cette nullité est ultérieurement régularisée au point de ne laisser subsister un moindre grief.

Cordialement.